

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'article 7b de la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE) ainsi qu'à la législation forestière, la Municipalité de la Commune de Montreux soumet à l'enquête publique pour le compte du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) :

- *La construction du réservoir de Chamossalaz ;*
- *Le renouvellement et raccordement des conduites d'eau potable au réservoir.*

Dérogação à l'article 27 de la Loi forestière vaudoise (LVLFo)

Le dossier est déposé au Greffe municipal du 15 avril 2026 au 18 mai 2026.

Durant cette période, les observations ou oppositions qu'il pourrait susciter devront être consignées par lettre recommandée adressée à la Municipalité ou être inscrites directement sur la feuille d'enquête.

La Municipalité de Montreux